



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 50

16 décembre 1970

LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ DE REVENU

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a présenté le 30 novembre à la Chambre des communes, un Livre blanc sur "la sécurité de revenu au Canada". Ce Livre blanc propose que la masse des prestations, versées directement par le Gouvernement fédéral, soit redistribuée de façon telle, que les gens qui en ont le plus besoin en profitent davantage.

Les propositions peuvent être considérées dans l'optique d'une rationalisation des programmes de sécurité de revenu, rationalisation qui contribuera de façon importante à la prévention et à l'atténuation de la pauvreté au Canada en redistribuant d'une façon plus équitable l'argent du système. On pense ainsi améliorer les conditions de vie de millions de personnes à faible revenu, empêcher des milliers d'autres de tomber dans la misère et augmenter la protection du revenu de base de la plupart des gens.

Il y a quatre formules distinctes de sécurité de revenu: le revenu garanti, les démosubventions (programmes universels), les assurances sociales et l'assistance sociale.

L'ensemble, résultant des améliorations proposées, n'aurait pas seulement pour effet de changer les priorités et de concentrer davantage les ressour-

ces disponibles sur les gens qui en ont le plus besoin, mais aussi de modifier l'importance que l'on accordera à l'avenir à chacune de ces formules.

Les assurances sociales, qui empêchent les gens de tomber dans la pauvreté, et le revenu garanti qui, lui, supprime directement la pauvreté, seront substantiellement renforcés.

La formule des prestations universelles sera beaucoup moins considérée et, en général, ne sera plus le pivot de la sécurité de revenu.

Les changements de ces trois formules sont destinés à réduire la dépendance des gens vis-à-vis de l'assistance sociale et à aider les familles nombreuses à faible revenu.

MESURES PROPOSÉES

Les changements proposés sont directement liés aux quatre programmes principaux.

1. Régime de sécurité de revenu familial

Une des principales initiatives, pour aider les familles nombreuses à très faible revenu, est le remplacement du programme actuel d'allocations familiales par un programme sélectif. Le programme actuel serait donc supprimé et remplacé par un régime de sécurité du revenu familial (R.S.R.F.), qui permettrait de concentrer au maximum les ressources nationales sur les familles qui en ont le plus besoin, grâce à une nouvelle extension du concept du revenu garanti basé sur le niveau du revenu.

Le R.S.R.F. coûterait approximativement 660 millions de dollars la première année, c'est-à-dire 100 millions de plus que le présent programme. Les prestations plus élevées seraient financées par environ 270 millions, provenant des prestations qui ne seraient plus versées aux familles aisées et des impôts provenant des bénéficiaires. Le 31 mars 1970, 3,473,000 familles recevaient des allocations familiales, des allocations aux jeunes ou des prestations d'assistance familiale pour 7,737,000 enfants.

SOMMAIRE

Livre blanc sur la sécurité de revenu	1
Course automobile et pureté de l'air	3
Extension au programme de construction maritime	4
Les écoles/d'été en Alberta	4
Secours d'urgence au Pakistan	5
Les relations canado-algériennes.....	5

En vertu de ce régime:

- a) A partir de septembre 1971, les familles où le revenu combiné (mari et femme) ne dépasse pas \$4,500 par an, recevraient \$16 par mois pour chaque enfant de moins de 16 ans;
- b) les prestations seraient imposables;
- c) les prestations mensuelles diminueraient progressivement avec l'augmentation du revenu familial, jusqu'à être nulles pour un revenu familial de \$10,001 ou plus par année.

Le tableau suivant donne les montants approximatifs versés sous forme de prestations, à divers niveaux de revenu:

Revenu	Prestations mensuelles
Jusqu'à \$4,500	\$16
\$ 4,501 - \$ 5,000	15
5,001 - 5,500	14
5,501 - 6,000	13
6,001 - 6,500	12
6,501 - 7,000	11
7,001 - 7,500	10
7,501 - 8,000	9
8,001 - 8,500	8
8,501 - 9,000	7
9,001 - 9,500	6
9,501 - 10,000	5
10,001 et plus	0

2. Supplément du revenu garanti et sécurité de la vieillesse

Des augmentations substantielles vont profiter grandement aux personnes âgées qui ont un faible revenu, par suite des changements apportés aux versements de Supplément du revenu garanti qui s'ajoutent à la pension de Sécurité de la vieillesse. En 1971, ce Régime s'appliquera, en tout ou en partie, à environ un million de personnes.

- a) A partir de janvier 1971, la pension uniforme de la Sécurité de la vieillesse sera fixée à \$80 par mois.
- b) A partir d'avril 1971, les augmentations du Supplément du revenu garanti permettront de verser à tous les couples mariés qui y ont droit au moins \$255 par mois et à toutes les personnes seules qui y ont droit, au moins \$135 par mois, incluant toutes les sources de revenu.
- c) Les bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse, qui ont droit au Supplément du revenu garanti, se verront accorder le relèvement maximum de 2 p. 100 par année, au total, pour compenser l'augmentation des prix. La Sécurité de la vieillesse ne sera majorée que dans les cas où le Supplément est accordé.

Le fait de porter le Supplément de \$31.83 par personne à \$95 (couple marié) et à \$55 (personnes seules), va hausser sensiblement le pouvoir d'achat des gens qui ont peu l'occasion de se trouver d'autres sources de revenu. Ajouté à la pension de Sécurité de la vieillesse (\$79.58), le Supplément porte

maintenant les versements à un maximum de \$111.41 pour les personnes seules et à \$222.81 pour les couples.

Le nouveau régime tient compte, pour la première fois, du fait que, toutes proportions gardées, il en coûte plus cher pour vivre à une personne seule qu'à un couple.

3. Régime de pensions du Canada

Les changements ne pourront être mis en application avant janvier 1973, afin de permettre la consultation avec les provinces et le respect du préavis de trois ans, condition imposée statutairement avant d'effectuer des modifications importantes au Régime. Il est en effet important de maintenir des dispositions analogues dans les Régimes de pensions du Canada et du Québec, de manière à conserver à cette formule d'assurance son envergure nationale.

Un ensemble d'amendements techniques permettra les augmentations de prestations suivantes (sous-entendues les prestations en vertu du Régime non modifié, pour l'année indiquée):

- Retraite - Un maximum de \$162 par mois, en 1977 (\$131 en 1976), en plus de la pension de Sécurité de la vieillesse.
- Invalidité - Un maximum de \$199 par mois, en 1973 (\$114), atteignant \$249 en 1977.
- Épouses d'invalides - Un nouvel avantage prévoyant une pension uniforme de \$80 par mois aux épouses de cotisants invalides qui sont âgées de moins de 65 ans et ont des enfants à charge.
- Veuves - Un maximum de \$170 par mois en 1973 (\$71) atteignant \$208 en 1977 pour les veuves, indépendamment de l'âge.
- Rajustements spéciaux - Les personnes qui, en 1972, recevront déjà des pensions de veuves ou d'invalidité en vertu du régime actuel, bénéficieront d'un rajustement de leurs prestations en 1973, en fonction des prestations plus élevées.

4. Assistance sociale

Cet important domaine de la sécurité de revenu relève de la compétence des gouvernements provinciaux. Bien que le but des propositions précédentes soit de diminuer la dépendance vis-à-vis du bien-être social pour un grand nombre de personnes, il ne peut y avoir de doute qu'il sera nécessaire de maintenir des programmes d'assistance sociale pendant bon nombre d'années. Par conséquent, le Gouvernement fédéral désire faire tout en son pouvoir pour que les systèmes actuels d'assistance sociale ne puissent, dans l'avenir, mériter les critiques qui leur sont adressées présentement.

C'est le Régime d'assistance publique du Canada, en vertu duquel le Gouvernement fédéral prend

COURSE AUTOMOBILE ET PURETÉ DE L'AIR

Dernièrement, *Miss Purity*, voiture construite par des étudiants ingénieurs de l'Université de Toronto, s'est classée première *ex aequo* de sa catégorie dans une course pour laquelle le temps réalisé ne comptait pas et la vitesse encore moins. Le critère exigé pour cette course de cross-country, partie de Cambridge (Massachusetts), arrivée à Pasadena (Californie), en passant par l'Ontario, était la quantité d'éléments polluants déversés dans l'atmosphère.

Les conducteurs qui participaient à cette course automobile à air pur, organisée par l'Institut de Technologie du Massachusetts (MIT) et par l'Institut



Hydro d'Ontario

UT 1, la plaque minéralogique de la voiture construite par les étudiants de l'Université de Toronto.

ment sur la ligne de départ des voitures électriques, des hybrides électricité-propane, des "vapeurs", des voitures à turbines, à diésels et à brûleurs de gaz naturel liquide.

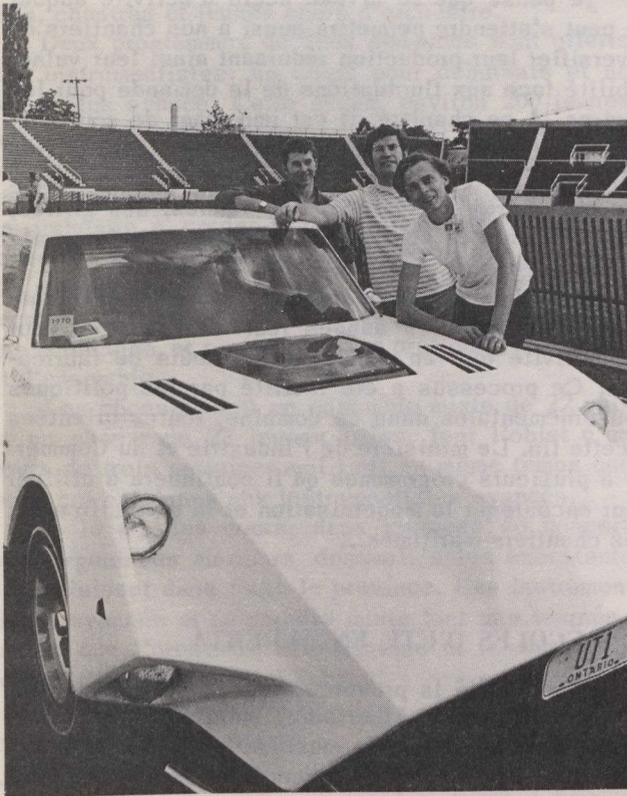
STATIONS-SERVICE D'UN NOUVEAU GENRE

L'Hydro d'Ontario et quatre autres services municipaux d'utilité publique ont installé des "postes de ravitaillement" pour les voitures électriques le long du parcours ontarien de la course. Les postes de recharge, d'une capacité de 100 kilowatts, ont été installés près de la promenade Burlington, au Varsity Stadium, sur la route 401 et à London, Chatham et Windsor.

Le règlement de la course exigeait que toutes les voitures soient conduites et entretenues par les étudiants tout le long du parcours, tandis que les observateurs de la course vérifiaient leur progression. Les étudiants en génie eurent plus d'une crevaison à réparer, même s'ils s'intéressaient plus à l'électronique qu'au changement des roues.

En Ontario, toute l'attention était centrée sur la plaque d'immatriculation *UT 1*, c'est-à-dire celle de *Miss Purity*. A l'université, cinq étudiants avaient travaillé à plein temps depuis avril dernier à la construction de la voiture et une vingtaine d'autres les avaient aidés dans leur temps libre.

Douglas Venn, 23 ans, capitaine de l'équipe et ingénieur diplômé se spécialisant dans la théorie de la chaleur, a expliqué que la voiture pouvait rouler grâce à trois systèmes de propulsion: un moteur entièrement au propane; un moteur au propane tournant à vitesse constante et chargeant dix accumulateurs qui font fonctionner un moteur électrique; ou un moteur entièrement électrique. De Boston à Toronto, a-t-il expliqué, sa voiture a fait le parcours de 540 milles par alimentation au propane, à l'exception d'un mille où elle a roulé à l'électricité. Il a déclaré qu'il fallait pousser plus loin les recherches sur les accumulateurs avant que l'automobile électrique, qui



Hydro d'Ontario

L'équipage de *Miss Purity* (au centre, le capitaine Douglas Venn), est heureux d'avoir remporté le prix.

de Technologie de Californie, tentaient de prouver par ce moyen que les voitures ne causent pas forcément la pollution de l'air.

La voiture construite à l'Université de Toronto, ainsi que 41 autres prototypes, a dû subir toute une série d'essais sur le campus du MIT avant d'entreprendre le parcours de 3,600 milles. Les responsables de la course vérifiaient tout, depuis les performances et la fiabilité, jusqu'aux gaz d'échappement et *Miss Purity*, hybride de l'électricité et du propane, conduite par un équipage de trois étudiants, se vit attribuer un prix de \$5,000. La seule autre voiture canadienne à participer à la course était dotée d'un moteur à combustion interne modifié au gaz propane, dont les constructeurs sont des étudiants du Collège St. Clair, à Windsor, Ontario. On pouvait voir égale-

peut actuellement parcourir de 80 à 100 milles avant d'être rechargée, soit parfaitement au point. "Il n'y a rien qui cloche dans les voitures électriques, a-t-il déclaré, nous avons même des mini-ordinateurs montés dans le tableau de bord, mais ce qu'il faut, ce sont des batteries d'accumulateurs dont la charge durerait plus longtemps et permettrait de parcourir des distances plus longues."

EXTENSION AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION MARITIME

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé à la Chambre des communes, le 27 novembre, une extension du programme national de construction maritime. Selon le ministre, cette extension aidera l'industrie à obtenir des commandes d'exportation.

Voici le texte de la déclaration de M. Pépin:

J'aimerais annoncer une extension du programme national de construction maritime, extension qui aidera l'industrie à obtenir des commandes d'exportation.

Les honorables députés savent que l'activité dans nos chantiers maritimes est en baisse cette année, malgré l'aide disponible pour la construction de navires de commerce enregistrés au Canada. L'emploi dans les chantiers a, dès lors, subi, et subira un sérieux déclin.

En même temps, se produisait cependant un raffermissement de la demande mondiale pour les navires, laquelle a plus que doublé depuis 1965 et se situe présentement à environ 15 milliards de dollars par année. L'extension du programme d'aide gouvernementale que j'annonce aujourd'hui est conçue pour faire bénéficier nos chantiers maritimes de ce marché international.

Pour y arriver, il est important que les constructeurs canadiens parviennent à obtenir des coûts unitaires plus bas. La production en série constitue un moyen d'atteindre ce but. Le Gouvernement a par conséquent décidé d'offrir un programme temporaire d'aide à la construction des navires destinés au marché d'exportation.

TAUX DE L'AIDE

Le programme s'appliquera aux commandes fermes reçues par les chantiers avant le 30 juin 1972. L'aide pourra s'élever jusqu'à 17 p. 100 du coût vérifié d'un navire construit pour l'exportation dont le tonnage est inférieur à 40,000 tonnes. Pour les navires de plus de 40,000 tonnes, l'aide s'élèvera à 14 p. 100 du coût vérifié. Le taux de cette aide baissera, après le 30 septembre 1971, de ½ p. 100 par trimestre. Il sera fait abstraction des bénéfices dans le calcul de cette aide. Les règlements régissant cette mesure seront annoncés bientôt. L'approbation du Parlement sera sollicitée prochainement.

Les chantiers qui, soit dit en passant, sont exploités par et appartiennent presque exclusivement à des Canadiens, pourraient ainsi, croit-on bénéficier

de commandes pouvant s'élever à 300 millions de dollars et représenter quelque 14,000 années-homme d'emploi.

Je suis convaincu que la décision du Gouvernement d'accorder cette aide temporaire servira à maintenir le niveau de l'emploi en attendant que le marché intérieur de la construction maritime se renforce. L'activité supplémentaire ainsi créée placera nos chantiers dans une meilleure position pour accroître leurs ventes futures tant sur le marché national qu'international. Il faudra toutefois veiller à ce que l'application de ce programme n'entraîne pas une expansion trop grande de l'industrie navale canadienne par rapport à la demande prévue à long terme.

Je pense que le niveau accru d'activité auquel on peut s'attendre permettra aussi à nos chantiers de diversifier leur production réduisant ainsi leur vulnérabilité face aux fluctuations de la demande pour les navires. A ce chapitre, il est important de souligner que certains de nos chantiers produisent déjà et très efficacement de nombreux équipements lourds comme des chaudières à pression, des vannes, des grilles, des structures en acier, de la machinerie industrielle et des wagons de chemins de fer.

Les chantiers canadiens ont donc amélioré au cours des dernières années leur rendement et leur productivité tout en réduisant les coûts de fabrication. Ce processus a été facilité par les politiques gouvernementales dans ce domaine, toutes orientées à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a plusieurs programmes qu'il continuera à utiliser pour encourager la modernisation et la diversification des chantiers maritimes...

LES ÉCOLES D'ÉTÉ EN ALBERTA

Chaque été la province d'Alberta aide des centaines de jeunes Albertains, manifestement doués pour l'art dramatique, la musique ou la direction des loisirs et désireux de s'y exercer, à poursuivre leur activité préférée dans l'un ou l'autre des trois établissements qu'elle parraine: l'École d'art dramatique, l'Atelier de musique et l'École de direction des loisirs. Les frais de scolarité sont minimes car la plus grande partie des fonds proviennent du Gouvernement albertain, qui charge ses spécialistes de l'organisation et de la surveillance de chaque école. Tous les étudiants sont des pensionnaires, indemnisés de leurs frais de logement, de nourriture et d'inscription.

ÉCOLE D'ART DRAMATIQUE

Voilà onze ans que l'École d'art dramatique ouvre ses portes en été. Établie en 1960, elle comptait alors 30 étudiants et deux enseignants; cette année, elle groupait 170 étudiants répartis en deux programmes scolaires. Pendant deux semaines, 120 élèves de 14 à 19 ans suivirent un programme d'études de première et de deuxième années comprenant l'art dramatique, l'élocution, la mimique, la pantomime et

la technique théâtrale, qui enseigne, entre autres, le maquillage et le décor.

Le second programme est destiné à ceux qui possèdent une formation antérieure: professeurs d'art dramatique, directeurs de théâtre et quelques élèves de deuxième année, choisis à la fin de la première quinzaine. Cette année, environ 50 étudiants avancés étaient inscrits aux cours d'art dramatique, de dramaturgie, d'improvisation et d'élocution.

ATELIER DE MUSIQUE

Tenu annuellement à Camrose, l'Atelier de musique offre un programme de perfectionnement aux instrumentistes, chanteurs, chefs de musique ou d'harmonies, chantres et jeunes chefs d'orchestre.

Deux programmes de deux semaines sont offerts aux instrumentistes: un cours pour débutants et un cours plus avancé. Cette année, environ 200 jeunes musiciens étaient inscrits au premier programme, et 130 instrumentistes avancés au second. Les jeunes instrumentistes furent divisés en deux harmonies et un orchestre à cordes. Les instrumentistes avancés formèrent une musique et un orchestre symphonique. En plus de travailler en groupe, chaque étudiant a reçu des leçons particulières de théorie et de pratiques musicales, et participé à des pratiques de section et d'ensemble.

Les chœurs, soit un ensemble mixte de 22 voix et un chœur de 23 jeunes filles, font l'objet d'un cours de trois semaines qui finit en même temps que celui qui est donné aux instrumentistes avancés.

À la fin des cours, deux tournées de concert sont organisées au cours desquelles les exécutants se produisent dans toute la province. Les instrumentistes avancés et la chorale mixte font une tournée, tandis que l'orchestre symphonique et le chœur de jeunes filles en font une autre.

DIRECTION DES LOISIRS

La Direction des loisirs du ministère albertain de la Jeunesse offre aux directeurs des loisirs de tout l'Alberta un stage de quatre semaines à l'École de direction des loisirs, à Drumheller.

Les candidats, parrainés par les autorités locales en matière de loisirs, doivent être prêts, en retour à offrir leurs services à la collectivité.

Les étudiants s'inscrivent à des cours obligatoires et à des cours facultatifs de première et deuxième années. Les élèves de première année doivent suivre les cours de loisirs collectifs, de premiers soins, de jeux mineurs, de quadrilles et de rondes, de chants populaires et de bonne forme physique. Les matières à option comprennent la gymnastique pour hommes et femmes, l'improvisation, l'artisanat pour adultes, et la natation.

Les sujets requis en deuxième année portent sur les ateliers de loisirs, les ateliers d'art et de danse, tandis que les matières à option sont le tennis, le tir à l'arc, la natation, les jeux de plein air et les travaux d'habileté manuelle pour enfants.

Cette année, pour la première fois au Canada, on a offert un programme spécial de loisirs pour handicapés, que les étudiants de première et de deuxième années peuvent choisir.

En 1970 l'École provinciale de direction des loisirs, établie depuis trente-trois ans, comptait 106 étudiants dont 36 étaient de deuxième année.

SECOURS D'URGENCE AU PAKISTAN

L'Agence canadienne de développement international a annoncé qu'elle avait nolisé un navire pour transporter au Pakistan oriental 3,000 tonnes additionnelles de secours d'urgence, et qu'elle mettait à la disposition des organismes privés bénévoles canadiens le reste de l'espace disponible sur ce bateau.

L'ACDI, en effet, met gratuitement à la disposition de sept organisations privées bénévoles, pour le transport de leurs secours d'urgence, l'espace libre sur le navire. Il s'agit de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, du Conseil canadien des Églises, de la Société de la Croix-Rouge canadienne, de Care Canada, d'Oxfam-Canada, de l'UNICEF et de *World Vision International of Canada*. L'ACDI a de plus invité ces organismes à accepter de petits envois d'autres organisations privées bénévoles, si la chose leur était demandée, afin d'organiser adéquatement la réception des secours d'urgence et d'éviter l'accumulation de ceux-ci sur les quais.

On s'attend à ce que quelque 450 tonnes de secours d'urgence réunies par les organismes privés puissent ainsi être transportées: Les sinistrés ont surtout un urgent besoin de couvertures, de tentes, de vêtements légers, de médicaments et de vitamines. On a toutefois prié les agences privées de ne pas inclure de porc ou de produits à base de porc dans leurs envois.

Le navire doit quitter Montréal entre le 15 et le 20 décembre. Les 3,000 tonnes de secours d'urgence du Gouvernement canadien qui seront transportées par bateau au Pakistan oriental se composent d'abris, de lait écrémé en poudre, de lait condensé, de nourriture et de médicaments.

Cet envoi constitue la seconde phase des opérations de secours de 2 millions de dollars qui ont déjà permis le transport par air de 415,000 livres de secours d'urgence au Pakistan oriental.

LES RELATIONS CANADO-ALGÉRIENNES

Une délégation économique algérienne a séjourné à Ottawa du 12 au 16 novembre pour s'entretenir avec les représentants du Gouvernement du Canada de diverses questions économiques d'intérêt commun. La délégation algérienne était dirigée par Monsieur I. Jazaïry, directeur des Affaires économiques, culturelles et sociales au ministère des Affaires étrangères algériennes, et comprenait en outre les repré-

sentants des ministères de l'Agriculture et de la Réforme agraire, des Finances, du Commerce et de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'Industrie et de l'Énergie, et du Comité permanent d'Études, de Développement, d'Organisation et d'Aménagement de l'Agglomération d'Alger.

La délégation algérienne, invitée à Ottawa par le Gouvernement canadien, a examiné de concert avec les hauts fonctionnaires canadiens intéressés, des questions impliquant les domaines de l'aide, du commerce et des relations économiques en général. Il s'est agi d'étudier les possibilités d'accroître le commerce algéro-canadien, l'octroi de crédits canadiens pour encourager nos exportations vers ce pays, et d'examiner des projets d'aide actuellement en instance de réalisation ainsi que de nouveaux projets éventuels.

Pendant ce séjour, deux accords sur l'aide ont été signés par les chefs respectifs des deux délégations. Il s'agit de projets intéressant les industries forestière et des pêcheries en Algérie.

Les deux Gouvernements ont également signé un accord commercial à long terme sur l'achat de blé par l'Algérie. L'Algérie achètera de 850,000 tonnes à 1,000,000 de tonnes de blé canadien l'achat sera réparti sur une période de quatre ans, soit du 1er août 1971 au 31 juillet 1975.

La visite de la délégation économique algérienne reflète le désir partagé de part et d'autre d'intensifier et multiplier les relations économiques entre les deux pays pour leur bénéfice commun.

LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ DE REVENU (Suite de la p. 2)

en charge la moitié des frais d'assistance, qui constitue le moyen d'action dans ce domaine.

Le Gouvernement fédéral désire, le plus tôt possible, entamer des pourparlers avec les gouvernements provinciaux afin d'apporter des améliorations aux programmes d'assistance sociale.

5. Assurance-chômage

Le Livre blanc du Gouvernement fédéral sur l'assurance-chômage, publié au mois de juin dernier, proposait des réformes importantes, à savoir, une couverture des risques accordée à un plus grand nombre de travailleurs, des prestations de maladie et de maternité et une amélioration considérable des prestations d'assurance-chômage. Il en résultera une amélioration sensible de la protection du revenu de la population active et une diminution correspondante de la dépendance envers l'assistance sociale.

COÛT ET FINANCEMENT

En redistribuant les ressources actuelles parmi les gens qui en ont le plus besoin, le Gouvernement est

en mesure de proposer des changements considérables en matière de sécurité de revenu, changements qui devraient améliorer le niveau de vie de plusieurs millions de Canadiens sans entraîner pour autant une hausse sensible des impôts.

La Caisse de la Sécurité de la vieillesse supportera le coût supplémentaire de 194 millions de dollars occasionné par les propositions relatives à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément du revenu garanti, au cours de la première année.

Le programme actuel des allocations familiales sera converti en Régime de sécurité de revenu familial. Ce nouveau régime n'entraîne aucun frais supplémentaires, du fait que les allocations aux familles aisées seront supprimées et que les prestations elles-mêmes deviendront imposables.

Les avantages supplémentaires du Régime de pensions du Canada peuvent être financés, au départ, à partir de la Caisse - dont les fonds ont crû plus rapidement qu'on ne s'y attendait à l'origine - sans qu'il ne soit nécessaire d'augmenter le taux d'ensemble des contributions avant 1986. La conséquence de la hausse du plafond des gains maximaux ouvrant droit à pension sera une hausse des cotisations au taux actuel pour la plupart des gens dont les revenus dépassent le présent plafond.

Les dépenses supplémentaires en matière d'assistance sociale ne pourront être évaluées avant qu'un accord soit intervenu avec les provinces.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les principaux objectifs de la politique envisagée par le Gouvernement pour les années futures prévoient les changements suivants:

- a) Le développement de la formule de la garantie du revenu comme moyen principal de lutte contre la pauvreté.
- b) Une modification de la politique des prestations généralisées suivra, entraînant la création d'un nouveau Régime de sécurité de revenu familial et des modifications de la Loi de la Sécurité de la vieillesse.
- c) Le renforcement et l'extension des assurances sociales, de sorte que, la combinaison de cet avantage avec l'épargne et la productivité individuelle, puisse permettre à la plus grande partie de la population d'échapper à la pauvreté.
- d) Moins de dépendance à l'égard de l'assistance sociale grâce à un recours plus substantiel aux assurances sociales et au revenu garanti.
- e) Le désir des autorités fédérales de collaborer avec les provinces et de les aider à améliorer leurs programmes d'assistance sociale; de coordonner les mesures fédérales et provinciales en matière de sécurité de revenu; et d'assurer le développement généralisé des politiques sur la sécurité de revenu des Canadiens.